



DEMANDE DE SUBVENTION AU FONCTIONNEMENT

=> Dossier à compléter et à retourner impérativement avec toutes les pièces demandées **au service Vie associative et animations, Commune de Crêts en Belledonne - Place de la mairie – 38830 CRÊTS EN BELLEDONNE** – ou par mail à alaneval@mairieceb.fr **entre le 1^{er} mai et le 15 juillet de chaque année.**

Date du dépôt du dossier (cadre réservé au service) :

1

VOTRE DEMANDE :

Il s'agit de :

UNE DEMANDE INITIALE :

UN RENOUVELLEMENT :

Demande une subvention en euros de :

VOTRE ASSOCIATION :

Nom de l'association :

Numéro de SIRET :

Adresse du siège social :

Adresse du site internet de l'association :

Objet de votre association :

Personne en charge du suivi du dossier (Président(e)) :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Mail :

VOS ADHÉRENTS :

Nombre d'adhérents total	Nombre d'adhérents habitant Crêts en Belledonne	Nombre d'adhérents hors commune

VOS MOYENS HUMAINS :

Nbre de membres au bureau de l'association	Nbre de bénévoles (hors membres du bureau)	Nbre de salariés	Nbre de volontaires

2

Votre association sportive est-elle agréée à une fédération / Union ? Oui Non

Laquelle :

VOS ACTIONS OU VOTRE RAYONNEMENT SUR LA COMMUNE :

Votre participation aux **manifestations communales** sur les deux années précédentes (buvette, animations, etc.) :

Nom de la manifestation	Date	Votre action

Vos animations organisées sur la commune sur les deux années précédentes :

Nom de la manifestation	Date	Lieu de la manifestation

Votre participation aux manifestations organisées par **d'autres associations** sur la commune sur les deux années précédentes :

Nom de la manifestation	Date	Association organisatrice	Lieu de la manifestation

VIE DE L'ASSOCIATION :

Quelles sont les nouveautés au sein de votre association dont vous souhaiteriez nous faire part ?

BILANS FINANCIERS :

Pièces à fournir au dossier : cochez les pièces que vous fournissez.

- Tarif des adhésions,
- Relevé d'identité bancaire au nom de l'association,
- Procès-verbal de la dernière assemblée générale,
- Rapport moral et/ou d'activité détaillé concernant le dernier exercice validé en assemblée générale,
- Le compte de résultat et annexe financière du dernier exercice ainsi que le compte de bilan validés en assemblée générale et certifiés par le(a) Président(e),
- Rapport d'activité détaillé prévisionnel concernant l'exercice pour lequel la subvention est demandée,
- Preuve de l'embauche des salariés,
- Budget prévisionnel de l'exercice pour lequel la subvention est demandée,
- Preuves de recherches de financements autres,
- Attestation pour les sportifs de haut niveau.

Si vous le souhaitez, vous pouvez compléter ce dossier par tout autre document que vous jugerez utile.

S'il s'agit d'une 1ère demande de subvention à la commune de Crêts en Belledonne merci de nous transmettre :

- La photocopie de la publication de la création de l'association au Journal officiel,
- Les statuts datés et signés,
- Le récépissé de création reçu par la préfecture,
- Le récépissé de l'immatriculation au répertoire SIREN de l'INSEE (numéro obligatoire pour toutes les associations recevant ou sollicitant des subventions auprès de l'Etat ou des collectivités territoriales).

EN CAS DE CHANGEMENT :

En cas de changement de RIB, SIRET, composition du CA et du bureau ou des statuts, merci de nous transmettre les éléments correspondants.

4

ATTESTATION SUR L'HONNEUR :

Je soussigné

Représentant(e) légal(e) de l'association

- Déclare que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondant) ;
- Déclare que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Certifie exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- Demande une subvention de
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association

Fait à

Le

Signature du représentant légal de l'association